

MAITRE DE CEREMONIE

Le poste de Maître de cérémonie est un métier de « Chef d'Orchestre ». A la tête de l'équipe de convoi et responsable de celui-ci, le Maître de cérémonie a pour mission d'assister la famille du défunt durant le convoi et d'accompagner cette dernière lors des différentes étapes du dernier hommage (inhumation ou crémation). Il peut également diriger une cérémonie civile dans son intégralité et personnaliser l'adieu.

Le métier de Maître de cérémonie

Le rôle du Maître de cérémonie est essentiel au bon déroulement du convoi funéraire. Il est en grande partie responsable du contrôle des dossiers administratifs du convoi (autorisations diverses, pose de scellés...) lors des différentes étapes de ce dernier. Le Maître de cérémonie est responsable du bon déroulement des opérations funéraires de la mise en bière à l'inhumation ou crémation en passant par la cérémonie (religieuse ou civile) ou encore la fermeture de cercueil. Il doit être à l'aise lors des nombreuses prises de parole en public.

Véritable « Chef d'Orchestre » du convoi funéraire, il dirige l'équipe des porteurs à ses côtés afin d'obtenir une qualité de service irréprochable tout en étant auprès de la famille du défunt pour s'assurer de pouvoir répondre à la moindre de ses exigences.

Qualités demandées chez le Maître de cérémonie

La personne souhaitant devenir Maître de cérémonie devra savoir faire preuve de sérieux, de discrétion et de savoir-être au contact des familles ainsi que de respect pour les défunts. Elle devra également faire preuve de charisme afin de pouvoir diriger son équipe de convoi. Elle doit être capable de s'exprimer avec aisance en public.

Le candidat doit être en possession de son permis de conduire. Une grande résistance émotionnelle ainsi qu'un bon équilibre psychique sont nécessaires afin de résister à la pression des familles endeuillées ainsi qu'à la proximité de la mort au quotidien.

Il doit savoir faire preuve de politesse et de courtoisie au contact des familles endeuillées. Il doit être avenant et pouvoir répondre aux différents souhaits exprimés par la famille lors des funérailles.

Quelle formation dois-je suivre pour devenir Maître de cérémonie ?

Afin de pouvoir exercer le métier de Maître de cérémonie, le candidat devra obligatoirement suivre une formation de 210h minimum (70h de formation théorique puis 140h de stage en entreprise). Cette formation réglementaire comprendra différents modules tels que l'Hygiène-Sécurité-Ergonomie, la psychologie et la sociologie du deuil ainsi que la législation et la réglementation funéraire. Le candidat apprendra également à concevoir et à animer une cérémonie funéraire et à diriger l'équipe de porteurs à ses côtés. Ces modules professionnels lui permettront d'acquérir les bases de son futur métier.

Philae Formation propose plusieurs sessions de formation de Maître de cérémonie chaque année. N'hésitez plus et contactez nous afin de vous inscrire pour la prochaine session.